



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01113

Numéro SIREN : 582 131 264

Nom ou dénomination : JOUVE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2017 sous le numéro de dépôt 3686

JOUVE

Société Anonyme au capital de 3.756.343,78€
Siège Social : 1, Rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne
RCS Laval B 582 131 264

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2017

EXTRAIT

L'an deux mille dix-sept,
Le 11 octobre, à 11 heures 30,

Le Conseil d'administration de la Société JOUVE s'est réuni au siège social sur la convocation de son Président, M. Geoffrey GODET, par lettre en date du 20 septembre.

Sont présents :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - M. Geoffrey GODET | Président-Directeur Général |
| - M. Dominique AUBURTIN | Administrateur |
| - M. Charles-Edouard de BROGLIE, | Administrateur, |
| - M. Gilles de LA ROCHEFOUCAULD | Administrateur |
| - M. François PIC, | Administrateur |
| - M. Bruno VERGÉ | Administrateur |
| | |
| - M. Pierre-Yves ROMAIN | Secrétaire Général Groupe
Secrétaire du Conseil |

Assistent également à la séance :

- | | |
|---|---------------------|
| - M. Jean-Éric PARENT | Directeur Financier |
| - Mme. Florence BEUNAICHE, représentant le collège « Ouvrier-Employés » du Comité d'Entreprise. | |
| - M. Cyrille FOLLIOT, représentant le collège « Agents de Maîtrise » du Comité d'Entreprise ; | |
| - M. Jérôme TRIDON, représentant le collège « Cadres » du Comité d'Entreprise ; | |

Sont absents et excusés

- | | |
|---|----------------|
| - M. Florent BASLÉ | Administrateur |
| - M. Thierry DURAND, | Administrateur |
| - M. Éric THÉBAULT, représentant le collège « Ouvrier-Employés » du Comité d'Entreprise ; | |

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.
(.../...)

Démission du Président-Directeur Général.

(.../...)

Monsieur Geoffrey GODET fait part au Conseil de sa décision de démissionner de ses mandats de Président, de Directeur Général et d'Administrateur de la société, avec effet immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur GODET de ses mandats de Président, de Directeur Général et d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

(.../...)



Monsieur VERGÉ est désigné par le Conseil en qualité de Président de séance.
(.../...)

Nomination d'un Administrateur

En conséquence de la démission intervenue, le Conseil se trouve en situation de procéder à la cooptation d'un administrateur. (.../...)

Monsieur VERGÉ soumet au Conseil d'Administration la nomination de Monsieur Thibault LANXADE (.../...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Thibault LANXADE, en remplacement de Monsieur GODET, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. (.../...)

Monsieur Thibault LANXADE a fait savoir qu'il accepte le mandat qui lui est confié, qu'il remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée et déclare que rien ne s'oppose à sa nomination. Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. (.../...)

Choix des Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il revient ensuite au Conseil de décider des modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 11 des statuts, décide à l'unanimité de maintenir l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

Nomination du Président-Directeur Général

Compte tenu de la délibération qui précède, Monsieur VERGÉ soumet au Conseil la candidature de Monsieur Thibault LANXADE au poste de Président-Directeur Général. (.../...)

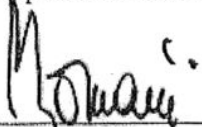
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, moins la voix de l'intéressé qui s'abstient, de nommer avec effet immédiat Monsieur Thibault LANXADE en qualité de Président-Directeur Général pour une durée égale à celle des fonctions d'administrateur.

Monsieur Thibault LANXADE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et exercer ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. (.../...)

Monsieur Thibault LANXADE, entré en séance, remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée au travers de cette nomination aux fonctions de Direction Générale de la société, déclare accepter ces fonctions, à l'exercice desquelles rien ne s'oppose.
(.../...)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un administrateur et le Secrétaire.

Pour copie certifiée conforme



Le Secrétaire du Conseil
M. Pierre-Yves ROMAIN